

## **Assistant(e) du DGS à Temps complet - Poste relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux**

Apporte une aide permanente au Maire, Adjointes et DGS (rôle pivot) en matière de gestion administrative, d'accueil, de communication et information, de préparation suivi et classement de dossiers.

### **Conditions particulières d'exercice du métier**

Contraintes d'horaires dans certaines situations (présence aux réunions du Conseil Municipal, dossiers urgents)

### **Activités principales**

- Accueil du public
- Gestion des messages reçus sur la messagerie Bluemind pour le compte du Maire, des Adjointes et du DGS
- Gestion des appels téléphoniques
- Gestion de l'agenda du Maire et du DGS
- Gestion de certaines invitations
- Préparation et suivi du Conseil Municipal (délibérations, compte rendu, procès-verbal)
- Mise en forme, rédaction et édition de courriers, documents, supports de communication
- Rédaction de comptes rendus ou relevés de décision
- Préparation et suivi de dossiers
- Organisation et gestion du classement des dossiers de la Direction Générale
- Saisie des engagements comptables du service

### **Champs de compétences**

- Organiser son travail
- Évaluer l'importance ou l'urgence d'une demande
- Accueillir tout type de public
- Informer et communiquer avec le public avec facilité
- Prendre des notes et rédiger des documents
- Utiliser l'outil informatique, la téléphonie et la messagerie
- Utiliser les outils bureautiques (ex : writer, calc, impress, etc.)
- Utiliser un logiciel de comptabilité
- Esprit de synthèse, autonomie, réactivité, qualités rédactionnelles, capacité de gestion de la charge de travail en priorisant les activités
- Très grande discrétion, très bon relationnel et très bonne capacité d'adaptation

### **Activités spécifiques**

- Communication interne (participation à la rédaction du journal, à la mise à jour de l'intranet)
- Pilote du réseau des assistantes et des agents d'accueil

### **Compétences spécifiques**

- Connaissance du contentieux juridique et de la réglementation (code général des collectivités territoriales)